

Les présentes conditions spécifiques sont applicables en complément des Conditions Générales d'Abonnement aux services mobiles de VINI accessibles depuis le site <https://www.vini.pf>.

Elles sont réputées comme acceptées dans toutes leurs dispositions par le client (ci-après « l'Abonné » ou le « Client ») lors de la souscription d'un abonnement à une offre de géolocalisation VINI TAG (ci-après le « Service VINI TAG »).

Le Client est informé que la prestation de géolocalisation est assurée par la société GEOCAL FLEET PF dont le siège social est situé Immeuble Manatea Nui, 172 Avenue Pomare V, Papeete, Polynésie Française (ci-après « GEOCAL »). En cas de souscription à un abonnement de géolocalisation, l'Abonné déclare avoir lu et avoir parfaitement compris et accepté sans réserve les Conditions Générales de vente et d'utilisation de GEOCAL.

ONATi se réserve le droit de changer de prestataire de géolocalisation et s'engage – le cas échéant – à fournir un niveau de service équivalent, à prévenir l'Abonné de ce changement et l'informer des nouvelles coordonnées et modalités de fonctionnement du service.

Article 1 : DESCRIPTION

Le Service VINI TAG est commercialisé sous la forme d'un abonnement assorti d'une balise GPS de géolocalisation (ci-après la « Balise ») exclusivement réservée à l'usage du Service VINI TAG et d'une licence d'accès à une plateforme pour la consultation des données personnelles de localisation.

L'Abonné est informé que toute achat et utilisation du Service VINI TAG, s'effectue sous sa responsabilité exclusive et ne pourra en aucun cas engager celle de VINI. Il est précisé que l'abonnement au Service VINI TAG a pour seul usage le fonctionnement de la solution de géolocalisation.

L'utilisation de la solution de géolocalisation VINI TAG ne peut fonctionner avec une carte SIM d'un autre opérateur. Réseau 4G/3G et 2G.

Article 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

2.1 Spécificités techniques et fonctionnelles de la Balise

La Balise est compatible avec les types de véhicules suivants :

- Véhicules deux roues (scooter et moto) ;
- Véhicules quatre roue thermique (voiture, 4X4, engin, camion etc.) et électrique.

La Balise n'est pas compatible avec les modèles de véhicules ne possédant pas de batterie.

Le Client a la possibilité de solliciter GEOCAL pour l'installation de sa Balise.

Le cas échéant, l'installation de la ou des Balises s'effectue à l'adresse indiquée par l'Abonné.

L'installation se fera en présence de l'Abonné ou d'une personne choisie par ce dernier. GEOCAL reste libre de refuser d'installer une Balise sur un véhicule endommagé.

ONATi se dégage de toute responsabilité en cas de perte de la Balise.

2.2 Garantie de la Balise

La Balise est garantie vingt-quatre (24) mois à compter de sa date d'installation.

Dans l'hypothèse où la garantie serait activée, ONATi s'engage à dépanner gracieusement l'Abonné dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la demande de l'Abonné.

La garantie ne couvre que les vices affectants la Balise. La garantie ne couvre pas les dommages causés par la

faute ou la négligence du Client (signes d'oxydation, dommages extérieurs, ...), aussi si le dysfonctionnement n'est pas inhérent au matériel, l'intervention de ONATi ou de son prestataire de service, les éventuels frais de déplacement et les frais de réparation seront facturés au Client selon le tarif en vigueur.

Il est précisé que le Client ne devra en aucun cas ouvrir la Balise. Ainsi, si la balise présente la moindre trace d'ouverture, la garantie sera automatiquement annulée.

2.3 Fonctionnement et contenu du Service VINI TAG

Le Service VINI TAG comprend la mise à disposition d'un accès au réseau Vini permettant à l'Abonné de géolocaliser un véhicule via une interface ou une application dédiée.

L'abonnement comprend :

- La communication en Polynésie française des données de géolocalisation remontées par la Balise ;
- L'interface de géolocalisation en ligne (ci-après « l'Interface ») accessible depuis internet ou via l'application mobile de géolocalisation disponible sur Android et IOS (ci-après « l'Application ») ;
- Le stockage des données de géolocalisation.

L'Abonné dispose au travers du Service VINI TAG, des fonctionnalités suivantes :

- Le suivi en direct de l'emplacement du véhicule ;
- Un historique des derniers trajets effectué ;
- Des notifications en cas de mouvement du véhicule.

Une fois la souscription validée, l'Abonné disposera d'un espace client lui permettant de vérifier les paramètres de son compte.

2.4 Accès à l'Interface de géolocalisation

Pour accéder à l'Interface de géolocalisation www.vinitag.pf, l'Abonné devra créer un compte. La création de ce compte nécessite la fourniture de renseignements personnels.

L'Abonné devra informer ONATi de tout changement dans les données communiquées ou à procéder lui-même auxdits changement sur l'Interface.

Lors de la création de son compte, l'Abonné devra définir un identifiant et un mot de passe qu'il conservera secret, sous sa seule responsabilité. Dans l'hypothèse où l'Abonné diffuserait ou utiliserait son identifiant et son mot de passe de façon non conforme aux présentes, ONATi se réserve le droit de bloquer temporairement ou de clôturer le compte du Client sans préavis ni indemnité de quelque nature que ce soit au bénéfice du Client, et sans préjudice du droit pour ONATi de réclamer au Client le paiement de toutes sommes à échoir jusqu'au terme prévu de l'abonnement à titre de pénalité forfaitaire.

Article 3 : RESPONSABILITE

Dans le cadre du Service VINI TAG, ONATi fournit des Balises de géolocalisation, dont il n'est ni le concepteur, ni le fabricant. En conséquence de quoi, ONATi ne saurait être tenue de réparer d'éventuels dommages subis par l'Abonné à l'occasion de l'utilisation de ladite Balise, y compris tout dommage qui ne résulterait pas exclusivement et directement d'une faute directe de l'Abonné.

L'Abonné est informé que ONATi n'est pas en mesure de fournir d'autre information que la position GPS de la Balise.

ONATi s'engage à assurer le bon fonctionnement du Service VINI TAG et à prendre les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité de service.

Il est expressément convenu que le fonctionnement du Service VINI TAG est notamment fondé sur des technologies développées et exploitées par des tiers envers lesquels ONATi ne dispose d'aucun moyen d'intervention. Ainsi, l'Abonné est dûment informé que ONATi réalise ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens

En l'état de la technologie, le Service VINI TAG demeure subordonné aux conditions techniques de la géolocalisation par GPS qui n'est généralement pas possible si la Balise se trouve dans un bâtiment, un sous-sol, un tunnel, ou enfermé dans un lieu clos et couvert.

La responsabilité de ONATi ne pourra être engagée lorsque la défaillance du Service VINI TAG ou de la Balise résulte de l'un des événements suivants :

- Défaut, insuffisance ou encombrement de la Couverture GSM, GPRS et/ou GPS
- Défaillance, panne, altération ou dégradation volontaire ou non de la Balise, batterie déchargée ou ayant subi une avarie de nature à empêcher le fonctionnement ;
- Dysfonctionnements consécutifs à la situation des équipements (Balise ou smartphone) dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données - ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données ou l'accès au réseau ;
- Travaux, interventions ou manipulations réalisés sur la Balise ou les serveurs servant à la fourniture du Service VINI TAG ;
- Inexactitude ou absence d'actualisation des données fournies par l'Abonné ;
- Suspension des services consécutifs à un défaut de paiement par l'Abonné.

Dans ce cadre, ONATi répond des seuls dommages directs, personnels et certains, étant convenu entre ONATi et l'Abonné que sont considérés comme des dommages indirects, les dommages ne résultant pas directement et exclusivement de l'inexécution par ONATi d'une obligation contractuelle.

Article 4 : PRISE D'EFFET / DUREE

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de souscription. Il est conclu pour une durée indéterminée sans engagement ou assortie d'une période minimale d'engagement de vingt-quatre (24) mois à compter de sa date de souscription au Service VINI TAG.

Il est précisé qu'aucun changement de forfait vers ou depuis un abonnement au Service VINI TAG n'est possible.

Article 5 : SUSPENSION

L'Abonné reconnaît et accepte expressément que :

- Le non-paiement de ses mensualités d'abonnement peut entraîner la suspension du Service VINI TAG,
- Ses obligations sont maintenues pendant la durée de la suspension.

Dans l'hypothèse où la souscription au Service VINI TAG se fait au travers d'un compte de facturation déjà existant, s'il apparaît que l'Abonné est débiteur de ONATi au titre d'autres contrats d'abonnement, ONATi se réserve la possibilité de suspendre le présent contrat dès la découverte de cette dette.

Article 6 : FIN DU CONTRAT / RESILIATION

Une fois l'abonnement au Service VINI TAG résilié, l'Abonné ne pourra plus accéder à son espace client accessible depuis internet ou via l'Application.

CONDITIONS TARIFAIRES – VINI TAG

Sans engagement	Engagement 24 mois
Abonnement à 1990 F/mois comprenant la balise GPS et la solution logiciel de suivi	Abonnement à 1990 F/mois comprenant la balise GPS et la solution logiciel de suivi
Installation à réaliser par le client ou disponible à partir de 4 990 F TTC*	Installation à réaliser par le client ou disponible à partir de 4 990 F TTC*
Balise à 19 990 F TTC	Balise offerte
SAV 12 mois	SAV 24 mois

**Installation réalisée par un professionnel qualifié de GEOCAL*